

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 25 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq janvier à 9 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Mme DOUENAT Marie-Claire, Maire.

Date de convocation : 21/01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13 Pouvoir : 01 Exprimés : 14

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Michel MARIE, Jacqueline LEYZOUR, Franck BRIEUC, Colette PELOU, Claudine DELACOURT, Yves BOULAU, Claude ROBERT, André BARDOU, Suzanne PERINA, Anne DEBEIX, Patrick BOGUENET

Absente excusée : Sandrine DUPAS (procuration à Marie-Claire DOUENAT)

Absent : Karl PIRON

Secrétaire de séance : Evelyne BARDOU

1) Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Presbytère : convention de participation avec les communes de la paroisse

Evelyne Bardou explique qu'un mail a été adressé aux Mairies de la paroisse afin de leur proposer un nouveau mode de calcul pour la participation annuelle à compter de 2025 : 0.30 €/habitant et 0.20 €/habitant pour la commune de Trélivan qui dépend de 2 paroisses.

Un courrier a été également envoyé au Diocèse pour dénoncer le bail de location du presbytère car le logement du presbytère sera loué à des particuliers (montant du loyer à définir).

3) Travaux de curage des douves et défrichage du dépôt communal route de Trébédan

Michel MARIE explique qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de curage pour l'entretien des douves :

- . Route de l'Epinay
- . Impasse au lieu-dit Le Creux
- . Voie communale Le Creux (ancienne RD766)

Il propose également de défricher le dépôt communal route de Trébédan en vue d'optimiser son utilisation.

Différents devis sont présentés. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir le devis de l'EURL GUERIN de SAINT-CARNE (22) qui s'élève à 2 790.00 € HT relatif aux travaux de curage,

Décide de retenir le devis de l'EURL GUERIN de SAINT-CARNE (22) qui s'élève à 500.00 € HT relatif au défrichage du terrain communal,

Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

4) Réfection du chemin des 7 bornes

Michel MARIE explique qu'une partie du chemin des 7 bornes proche de la route de Trébédan est souvent inondée. La pose d'une buse est nécessaire ainsi que le relèvement du niveau du chemin. Deux devis sont présentés.

Ces travaux pourront sans doute être subventionnées par le contrat de territoire à hauteur de 50 % dans le cadre de l'opération des voies douces.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (13 voix POUR, 1 abstention : Claude ROBERT) :

Décide de retenir le devis de l'EURL GUERIN de SAINT-CARNE (22) qui s'élève à 1 736.00 € HT,

Décide de solliciter la subvention dans le cadre du contrat de territoire,

Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

5) Réflexion sur le projet d'aménagement d'un lotisseur portant sur 3 parcelles rue de Broons/rue des Noyers

Mme le Maire présente le projet de lotissement privé sur 3 parcelles entre la rue de Broons et la rue des Noyers.

La commune souhaite privilégier ces parcelles pour la construction de maisons séniors. Le conseil municipal sera consulté lors de la préemption.

6) Vente de la friteuse de la cantine

Mme le Maire propose de vendre la friteuse à gaz de la cantine (acquise en 1983) qui n'est plus utilisée. Un particulier est intéressé par l'acquisition de celle-ci. Mme le Maire demande de se prononcer pour cette vente et à quel prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (13 voix POUR, 1 abstention : Claude ROBERT) :
Décide de vendre la friteuse au prix de 80 €,
Précise que le règlement se fera par chèque ou espèces,
Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

7) Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de BRUSVILY tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte. Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de verser une subvention d'un montant de 500 € à la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC),
Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

8) Affaires diverses

1. Restaurant scolaire Plumaudan

Le restaurant scolaire de Plumaudan sera opérationnel le lundi 24 février 2025. Un cuisinier a été recruté par la mairie de Plumaudan et sera mis à disposition du S.I.R.S.

Les repas pour le restaurant scolaire de Brusvily pourront sans doute être confectionnés sur ce site au plus tard en janvier 2026.

2. Réunions

Conseil municipal : le 24 février 2025 à 20 h 00

Réunion avec le S.D.E. (effacement rue de Broons) : jeudi 6 février 2025 à 11 h 30

Réunion PLUi : vendredi 21 février 2025 à 14 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 11 h 15.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les membres,